

Rappel des objectifs du comité de pilotage

Inscrit dans le cadre du dispositif local d'accompagnement, ce comité de pilotage a pour objectif de décliner les problématiques rencontrées par les structures d'utilité sociale et créatrices d'emplois dans le champs de l'environnement, d'élaborer des pistes de réflexion et d'action et de repérer les moyens pour répondre à ces besoins.

Il poursuit la dynamique enclenchée dans le cadre du forum régional de l'environnement, organisé en février 2007 sur le thème de la mutualisation, de la relation aux entreprises et de l'élargissement de l'offre des associations.

Définition de la notion de plan sectoriel d'accompagnement

Le plan sectoriel vise à élaborer, avec les partenaires d'un secteur, sur la base d'un diagnostic partagé, une démarche cohérente et concertée de l'accompagnement, au service de la consolidation des activités et des emplois.

Il vise à définir les coopérations entre acteurs de ce secteur. Il permet d'articuler l'action des DLA avec l'ensemble des partenaires régionaux, associatifs et institutionnels, susceptibles de contribuer à l'accompagnement des structures et de fédérer les acteurs.

Il s'inscrit en complémentarité avec les initiatives et démarches visant la formation des salariés de ce secteur.

Note méthodologique

Ce plan d'accompagnement du secteur doit être construit avec l'ensemble des réseaux régionaux pour identifier si ces besoins sont partagés par l'ensemble du secteur associatif : GRAINE, GRAPE, URPIE, CFEN.

Il sera élaboré en lien avec les acteurs concernés (Conseils généraux, CNFPT, Région, enseignement éducation nationale et éducation agricole...).

En vue de modéliser la démarche de construction du plan sectoriel d'accompagnement, on peut identifier plusieurs étapes :

- 1^{ère} étape : Mobilisation des acteurs
 - o Mobilisation des acteurs régionaux (Région, DIREN, Réseaux) et des opérateurs du dispositif local d'accompagnement (DLA, C2RA et CNAR Environnement) au sein d'un comité de pilotage
 - o Connaissance mutuelle (structure, missions, actions, positionnement)
 - o Partage des objectifs
 - o Ebauche d'une méthode
- 2^{ème} étape : Etat des lieux succinct du secteur en région
 - o Capitalisation des accompagnements DLA
 - o Inventaire des données existantes et études sectorielles en cours ou finalisées
 - o Expression des besoins et des enjeux par les acteurs régionaux
 - o Déclinaison des enjeux nationaux au niveau régional
- 3^{ème} étape : Construction du plan d'accompagnement sectoriel
 - o Identification des problématiques et des besoins d'accompagnement
 - o Identification et organisation des actions à mettre en œuvre, des résultats attendus et des moyens à mobiliser
 - o Définition des modalités de travail et formalisation des collaborations (organisation de commissions de travail, désignation de pilotes par action, ...)
- 4^{ème} étape : Suivi et évaluation du plan d'accompagnement
 - o Organisation du suivi et de l'évaluation du plan d'accompagnement
 - o Réunion du comité de pilotage garant de la cohérence des actions

porté par

avec le soutien de

